



**DECISION N° 07-2025**

**OBJET : Entretien du poste de haute tension**

Le Président du Syndicat Mixte Jean-Henri FABRE,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n°2021-12 du Comité syndical du 16 décembre 2021 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures,

Vu la Délibération n°2025-004 du Comité syndical du 25 février 2025 portant renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du Département,

Considérant la nécessité d'entretenir le poste de haute tension du centre Micropolis,

**DECIDE**

De retenir l'entreprise SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE pour effectuer l'entretien et le contrôle du poste de haute tension du centre Micropolis.

Le montant du devis s'élève à 4 171,48 € HT soit 5 005,77 € TTC.

A Rodez, le **12 DEC. 2025**

Le Président,

**Jean-Luc CALMELLY**